



**drynet**

www.dry-net.org

No. 9

Novembre 2011

# Des Nouvelles Drynet

Une démarche internationale pour l'avenir des terres arides

Le projet Drynet réunit 14 associations de par le monde qui travaillent ensemble à lutter contre la dégradation des terres.

## INFORMATIONS GENERALES

### SOMMAIRE

#### INFORMATIONS GENERALES

La CdP10 de Changwon en Corée  
Agenda international

#### ACTUALITES DES REGIONS

La grande muraille verte : lutte contre la désertification et la pauvreté

LADA : un outil de gestion durable des terres  
Atelier sur la lutte contre la dégradation des terres, la déforestation, et les Changements Climatiques

Etude de cas : Digue Antisel

#### Nouvelle Parution :

Pour une gouvernance efficace et équitable des financements climat

### Conférence des Parties (CdP10) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CLD) Changwon, Corée du Sud, 10 - 21 octobre 2011

La dixième session de la Conférence des Parties (CdP) et de ses organes subsidiaires s'est tenue presque simultanément à la réunion de haut niveau de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 20 septembre 2011 sur la désertification, la dégradation des terres, la sécheresse dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. Cette rencontre a contribué à placer les problèmes de la désertification, de la

dégradation des terres et de la sécheresse au premier plan des débats sur les politiques mondiales et a permis d'alerter de nombreux chefs d'état sur l'urgente nécessité de s'occuper des besoins des populations affectées en faisant des investissements appropriés dans les terres arides.

C'est dans ce contexte de Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020) et de mobilisation mondiale pour relever le défi du développement durable (RIO+20) que s'est déroulée à Changwon en République de Corée du 10 au 21 octobre 2011, la 10e session de la Conférence des Parties à la CLD (CdP 10). Elle avait entre



#### Publié par :

ENDA -TM  
Programme «Energie, Environnement, Développement»  
e-mail : enda.energy@orange.sn /  
URL: endaenergie.org

#### Financé par :





# Des nouvelles de DRYNET

Une démarche internationale pour l'avenir des terres arides

## INFORMATIONS GENERALES

autres objectifs le renforcement de la base scientifique de la Convention, à travers la poursuite des réformes du Comité de la Science et de la technologie (CST) et du cadre institutionnel de la Convention avec une attention particulière à l'évolution du rôle du Mécanisme mondial, prévues par le Plan cadre stratégique décennal 2008-2018.

Le plan-cadre stratégique, adopté à la COP 8 a pour objectifs d'assurer une vision commune et cohérente de la mise en œuvre de la CLD en préconisant une approche axée sur les résultats et la synergie entre les conventions de Rio. Il vise également à relever certains défis tels que le manque d'apports scientifiques aux travaux de la Conférence des Parties, les faiblesses institutionnelles, le défaut de financement, l'absence de consensus entre les Parties et finalement la mobilisation insuffisante des décideurs politiques.

Outre les travaux de la CdP, les parties ont concomitamment tenu la réunion du Comité de la Science et la Technologie (CST) et la dixième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 10). Des sessions parallèles étaient également au programme de la conférence dont celles organisées par Drynet pour un meilleur partage de bonnes pratiques et une participation effective des organisations de la soci-

été civile (OSC) dans l'effort global commun de gestion durable des terres. Participation de la société civile En prélude à la CdP 10, les organisations de la société civile ont tenu du 07 au 09 octobre 2011, une réunion préparatoire qui leur a permis d'élaborer des notes substantielles sur des questions à l'ordre du jour, entre autres l'urgence de résoudre le problème de la désertification, la science et les communautés touchés, les connaissances traditionnelles, la sécurité alimentaire, l'accapement des terres, le financement, la gouvernance de la CLD, la promotion des bonnes pratiques, le plan-cadre décennal, la contribution dans le rapportage sur la progrès de la mise en œuvre de la CLD, la synergie entre les conventions de Rio, etc. Ces positions ont été principalement délivrées à travers les différentes déclarations en plénière, le bulletin ECO et les sessions de dialogue ouvert avec les délégations officielles.

### • Les sessions de dialogue ouvert

La société civile a tenu deux sessions officielles de dialogue avec les délégués portant respectivement sur « les technologies de gestion durable des terres (GDT) incluant l'adaptation et la résilience », le 14 octobre et « le financement de la gestion durable des terres à travers les expériences de terrain » le 19 octobre 2011. Les présentations faites lors de la première séance ont porté sur des expériences mettant en exergue l'importance de la GDT en Asie orientale, la régénération de la zone de steppe algérienne par la restauration

de la plante Alpha (*Stipa tenacissima*); l'Agroforesterie Alternative pour la récupération de sols et la sécurité alimentaire en Colombie; la Participation des femmes et des jeunes une pour une Gestion durable des terres effective en Moldavie, la GDT comme stratégie de lutte contre la pauvreté et pour le bien-être et la Gestion durable des terres basée sur une agriculture paysanne et durable en Inde.

Il résulte de cette session, la nécessité de valoriser les bonnes pratiques pour alimenter davantage le Système d'Examen de la Performance et Evaluation de la mise en œuvre de la CCD (PRAIS). Cela demande cependant un exercice de capitalisation qui mérite d'être renforcé au niveau de certains acteurs de la société civile. On peut également retenir le besoin exprimé d'une plateforme collaborative internationale de la société civile sur la GDT, la nécessité de réduire le fossé existant entre les communautés affectées et la recherche scientifique sur la désertification et la dégradation des terres, l'importance d'un inventaire des plantes résistantes à la sécheresse, l'intérêt d'adopter une agriculture respectueuse de l'environnement et la promotion des synergies entre les Conventions de RIO.

Dans la discussion, les représentants des pays ont souligné que les OSC sont parties prenantes indispensables dans la lutte contre la désertification. Les délégués ont souligné: le rôle des OSC dans le développement local et de sensibilisation sur les dangers de l'inaction, la nécessité d'éviter les chevauchements des OSC; le renforcement des liens entre les PFN et les

### INFORMATIONS GENERALES

OSC et le rôle des OSC dans la lutte des questions d'équité, en particulier concernant les femmes et les jeunes. Ils ont également insisté sur la nécessité d'une action préventive et une approche inclusive, le commerce équitable comme un outil pour prévenir la dégradation des sols.

La session de dialogue ouvert du 19 octobre était axée sur « le financement de la gestion durable des terres à travers les expériences de terrain ». Il a permis aux acteurs de la société civile de montrer les opportunités de développement dans la GDT et les potentielles menaces provoquées par la compétition sur l'usage des terres. A cet effet nous avons eu des expériences sur la dynamique, les défis et opportunités pour la société civile dans la CLD sur le terrain en Namibie ; la prise en compte du genre pour assurer une GDT ; le partenariat multipartite entre le gouvernement, le secteur privé et les OSC ; une approche holistique de financement de la GDT et sur l'accaparement des terres des paysans, des éleveurs et peuples autochtones.

#### • Décisions relatives à la société civile

o ICCD/COP(10)/L.19 :

La déclaration des OSC participant à la COP 10 a été adoptée lors de la plénière finale. La CdP a pris note de la Déclaration des OSC participant à la CdP 10 et a décidé de l'inclure comme une annexe au rapport de

la CdP 10. La Déclaration souligne l'urgence de faire face à la désertification et la nécessité pour les gouvernements d'intégrer les perspectives sexospécifiques dans leurs activités et politiques, transmet les demandes des OSC pour leur implication active dans le processus de la CLD, et indique que les OSC ont forgé une alliance lors de la COP 10 à établir une plateforme pour l'échange d'informations sur les meilleures pratiques.

o ICCD/COP(10)/L.6/Rev.1 :

Les procédures révisées pour la participation des OSC dans le processus de la CLD. La CdP décide que les organisations de la société civile accréditées auprès de la Conférence des Parties doivent communiquer au secrétariat le 30 mars 2012 et, par la suite, tous les cinq ans une confirmation écrite de leur souhait de rester accréditées auprès de la Conférence des Parties (...). Elle décide également que les organisations de la société civile accréditées auprès de la Conférence des Parties communiquent tous les cinq ans au Secrétariat un rapport sur leurs activités et les contributions apportées à la mise en œuvre de la Convention dont ils font parvenir une copie au Point Focal National. Les organisations du secteur privé peuvent désormais être accréditées comme observateurs auprès du Secrétariat de la LCD.

Dans cette même décision on note que le jury de sélection créé par la décision 5/COP.9 se compose présentement de deux représentants du secrétariat et d'un représentant des organisations de

la société civile de chacune des cinq annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional de la Convention, que sa composition est régulièrement renouvelée, que des informations sont communiquées selon un modèle de présentation convenu et que les technologies modernes de l'information et de la communication sont utilisées pour ses délibérations.

o ICCD/CRIC(10)/L.3/Rev.1 :

Modèle et directives méthodologiques pour la présentation des rapports des organisations de la société civile (2012-2013). La CdP invite les organisations de la société civile à constituer des réseaux et à coopérer d'avantage les unes avec les autres au niveau national en vue de communiquer collectivement les meilleures pratiques aux bases de données recommandées pour chacun des thèmes reliées au site Web de la Convention. En outre, ces organisations devront s'organiser pour établir des rapports concertés sur leurs travaux dans la mise en œuvre de la Convention, à transmettre lors des sessions du CRIC organisées entre les sessions ordinaires de la Conférence des Parties et aux Points focaux Nationaux.

Le Secrétariat devra par contre prendre en considération, en fonction des fonds disponibles, les besoins des organisations de la société civile en matière de renforcement des capacités dans les initiatives futures, afin de permettre à la société civile de se conformer aux prescriptions relatives à l'établissement de rapports et de participer pleinement au proces-



### INFORMATIONS GÉNÉRALES

sus d'établissement de rapports et d'examen.

Les pays développés parties, les institutions financières internationales et le FEM quant à eux, ils devront continuer d'appuyer le processus d'établissement de rapports, en reconnaissant les besoins particuliers et l'importance du rôle de la société civile à cet égard. La CdP encourage les Points Focaux Nationaux, les points de contact institutionnels des organisations sous-régionales et régionales et, le cas échéant, d'autres entités présentant des rapports, à faciliter les échanges et la coopération avec les organisations de la société civile, eu égard en particulier au processus d'établissement de rapports et d'examen au titre de la Convention.

#### Gouvernance de la CLD & autres points saillants des négociations

##### • Réforme du Mécanisme Mondial.

L'évolution de la collaboration et de la coordination entre le Secrétariat et le Mécanisme Mondial a fait l'objet de longs débats. En référence au rapport des consultants chargés de l'évaluation du Mécanisme Mondial qui a mentionné des problèmes de duplications et de lacunes dans la collaboration des deux institutions, les Parties ont négocié sur les quatre scénarios (ICCD/COP(10)/4) recommandés. Pour éviter les chevauchements entre avec les mandats et activités du Secrétariat, la CdP a, décidé (ICCD/

COP(10)/L.22) que : l'obligation de rendre compte et la représentation juridique du MM doivent être transférées du FIDA au Secrétariat. Le Secrétaire exécutif doit assumer la responsabilité de la gestion générale, y compris la coordination des rapports à l'intention de la CdP sur la comptabilité, la performance et les activités du MM.

##### • L'initiative de Changwon.

La République de Corée a présentée l'Initiative de Changwon (ICCD/COP(10)/Misc.5/Rev.3) qui vise principalement le renforcement du processus scientifique de la Convention, la mobilisation des ressources et la facilitation des partenariats avec une meilleure implication du secteur privé dans la CLD. En outre, cette initiative cherche à promouvoir des bonnes pratiques à travers l'établissement du Prix "Land for Life Award" (Terre pour la vie).

Les négociations ont porté sur d'autres questions importantes telles que l'organisation d'un Conseil Scientifique interdisciplinaire inter-

national pour le soutien au processus de la Convention, à l'image du GIEC pour le processus « Climat ». A cet effet, la CdP a, dans sa décision (ICCD/COP(10)/CST/L.9) demandé au Comité sur la Science et la Technologie (CST) de planifier des mesures pour permettre à la CLD de fournir un appui scientifique, et a décidé de mettre en place un groupe un travail spécial, en prenant en considération l'équilibre régional, pour examiner les options offertes pour la fourniture d'avis scientifiques sur les questions de désertification, de sécheresse et de dégradation des terres.

La CdP a examiné les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la Convention pour lesquelles des Parties ont recommandé l'utilisation des formats du WOCAT (Panorama mondial des approches et technologies de conservation) pour les bonnes pratiques. Par rapport à la mise en œuvre de la Convention et la stratégie décennale, la CdP souligne dans sa décision (ICCD/CRIC(10)/L.1) l'importance d'un fonctionnement efficace et coordonné des institutions et des organes



Terres arides, Sénégal

### INFORMATIONS GENERALES

subsidiaries pour le développement des plans de travail pluriannuels. Des mesures importantes ont été prises pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie, avec l'utilisation des indicateurs de performance corrélativement aux objectifs opérationnels. Ces objectifs sont l'amélioration des stratégies pour faire progresser les activités de sensibilisation et de conscientisation sur les questions de désertification et de dégradation des terres; l'accélération de l'alignement des programmes d'action sur la Stratégie; le renforcement des accords de partenariat, du soutien technique et de la création des capacités et la poursuite de l'élaboration de cadres d'investissement intégrés et la mobilisation de ressources financières nouvelles et supplémentaires pour la mise en œuvre de la Convention.

#### Conclusion

Après plusieurs années de mise en œuvre, la Convention de lutte contre la désertification ne bénéficie pas encore de l'attention escomptée au niveau national comme international. Les Parties doivent jouer un rôle sincère en priorisant les questions de désertification dans leurs programmes et stratégies et favoriser la synergie avec les autres conventions environnementales. Le phénomène de désertification compromet la sécurité alimentaire, qui par ailleurs, est menacée par l'accapement de terres. Durant cette CdP 10, la société

civile a attiré l'attention des Parties sur l'accapement des terres à grande échelle dans les zones arides. Il est actuellement en train d'emporter les terres arables des communautés paysannes. De même, on assiste à la perte du couvert végétal ainsi qu'aux puits de carbone. Compte tenu de l'impact de cette question sur l'atteinte des objectifs de la Convention particulièrement la sécurité alimentaire et celle des moyens de subsistance des populations, il est nécessaire de la considérer dans la Stratégie décennale.

Les délégués ont exprimé leur regret quant à la faiblesse du niveau de participation des OSC à la CdP 10. En effet, la participation de la société civile à ces sessions diminue d'année en année comparée au nombre d'organisations accréditées (+ de 900) alors qu'elle a, au cours du processus de mise en œuvre de la Convention, mené d'intenses activités de gestion des ressources naturelles. Ceci à travers des activités de conservation des sols, de gestion de l'eau, d'agroforesterie, etc.

Dans le cadre de l'Initiative de Changwon, les organisations de la société civile (OSC) ont manifesté leur volonté à s'engager pour accroître la sensibilisation, le plaidoyer et l'éducation afin de donner aux questions de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse (DDTS), une place cruciale dans le débat international. Il est important de noter que les OSC ont, lors de cette CdP, fortement soutenu l'établissement d'une Alliance Mondiale de la société civile sur la DDTS. Cette coalition pourra ainsi contribuer à catalyser le partenariat autour de

ces questions. Elle pourra également contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie globale de Communication sur la problématique des terres et l'importance de sa gestion durable dans la résolution des grands défis de la planète.

La création du Prix « Land for Life » en tant que composante de l'Initiative de Changwon devrait accroître la sensibilisation sur l'importance de la gestion durable des terres et apporter une reconnaissance aux acteurs de la lutte contre la désertification. L'Alliance mondiale des OSC pourrait ainsi contribuer à l'identification des bonnes pratiques à primer. En outre, les OSC sont dans une position adéquate pour populariser le Prix « Land for life » parmi les différents acteurs, particulièrement au niveau local. Le Prix sera attribué en 2012 lors du CRIC 11 prévu à Bonn, en Allemagne, aux trois meilleurs candidats sélectionnés. Ils recevront chacun une enveloppe de 100 000 USD qui devront être utilisés pour poursuivre le développement de leurs pratiques de gestion durable des terres. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 29 février 2012 et les termes et conditions du Prix « Land for Life » disponibles (<http://www.unccd.int/land4life/Terms.php>).

*Emmanuel SECK*

*ENDA "Energie, Environnement, Développement"*

*Email: [enda.energy@orange.sn](mailto:enda.energy@orange.sn)*

## INFORMATIONS RÉGIONALES

### Agenda International 2011- 2012

**12- 15 décembre 2011 -  
Ouagadougou - Burkina -  
Réunion d'expert sur la stratégie  
harmonisée de mise en oeuvre de la  
Muraille verte**

L'objectif principal de la rencontre est de « donner à l'unité de coordination du projet, des orientations concrètes pour la formulation d'une stratégie régionale harmonisée de mise en œuvre de l'initiative de la grande muraille verte ».

Plus spécifiquement, les participants auront la charge de :

- Identifier et affiner les points de consensus sur le concept de la muraille verte et son opérationnalisation ;
- Recenser et examiner les questions sur lesquelles subsistent des différences/divergences d'appréciation (pays concernés, tracé, critères de sélection des projets, échelons de mise en œuvre, liens avec les PNIASA, les CSIF-TerrAfrica, les PAN-LCD, etc.) ;
- Faire des propositions visant à enrichir le cadre de mise en œuvre défini par la commission de l'union africaine et le secrétariat de la CEN-SAD.



#### "Land for Live 2012"

Le prix « Land for Life » a pour but de reconnaître les efforts de gestion durable des terres qui ont visiblement contribué au développement durable. Il fut inauguré le 17 octobre 2011 lors de la dixième session de la Conférence des Parties de la CLD qui s'est tenue à Changwon, dans la province de Gyeongnam en République de Corée, et sera attribué chaque année. Cette distinction prestigieuse vise à exposer les actions novatrices réalisées dans le domaine de la gestion durable des terres et les résultats obtenus, d'encourager l'action positive et de sensibiliser le monde entier aux enjeux et aux solutions.

Le prix « Land for Life » peut être décerné à des personnes, équipes, institutions, entreprises, instituts de recherche, administrations publiques, dirigeants politiques, décideurs, journalistes, médias, organisations non gouvernementales et organisations de la société civile dont les oeuvres et les initiatives ont contribué de façon significative et inédite à la gestion durable des terres ou à toute autre entité jugée digne par les organisateurs.

La date limite d'envoi des candidatures est le 29 février 2012. Les candidatures en ligne seront acceptées jusqu'à minuit dans le dernier fuseau horaire.

[www.unccd.int/land4life/menu.php](http://www.unccd.int/land4life/menu.php)

**12- 17 mars 2012**

**Marseille - France**

#### **Le Forum mondial de L'eau**

Organisé tous les trois ans en étroite collaboration avec les autorités du pays-hôte, le Forum mondial de l'eau est devenu un événement incontournable dans le domaine de l'eau. Il répond principalement à quatre objectifs fondamentaux:

- . S'efforcer de mettre les problèmes de l'eau plus en avant sur la scène politique;
- . Faciliter l'intensification des débats en vue de résoudre les problèmes liés à l'eau dans le monde au 21ème siècle;
- . Formuler des propositions concrètes et souligner leur importance sur la scène internationale;
- . Susciter un engagement politique.

Avec le 4ème Forum mondial de l'eau, qui constitue une avancée sur la voie de la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire liés à l'eau d'ici 2015, le Conseil espère mettre en place des mécanismes de coopération et de coordination afin de traduire véritablement cette vision mondiale en une série d'actions concrètes en tenant compte des connaissances locales.

[www.worldwaterforum6.org/fr/ac-cueil/](http://www.worldwaterforum6.org/fr/ac-cueil/)



## INFORMATIONS RÉGIONALES

### La Grande Muraille Verte (GMV) : lutte contre la désertification et la pauvreté

La désertification et la perte de la diversité biologique constituent des problématiques cruciales pour l'Afrique subsaharienne et les régions déjà sèches du sahel. Le phénomène de la sécheresse combiné aux facteurs anthropiques (monocultures agricoles, feux de brousse, surpâturage, ect.) a gravement affecté les grands équilibres écologiques aboutissant à la dégradation des ressources naturelles, des sols, une baisse des productions agricoles, autant d'indicateurs d'un processus de dégradation.

L'ensemble de ces facteurs combinés contribuent à éprouver les processus de développement des pays et impactent négativement sur les moyens de survie des populations les plus pauvres du continent.

Les efforts de conservation des forêts dans les pays du Sahel restent très faibles par rapport au processus de déforestation (Rapport 2008 du Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO). Environ deux millions d'hectares de forêts dans la bande sahélienne sont perdus annuellement et actuellement plus des 2/3 de la superficie du continent africain sont couvertes de zones désertiques, ou fortement dégradées. De plus, les effets des changements climatiques, responsables du réchauffement planétaire, endommagent de plus en plus



les systèmes écologiques et climatiques du continent.

Le continent africain demeure le plus moins avancé du monde et dispose d'une économie qui repose essentiellement sur son secteur primaire qui contribue à hauteur de 30% de son PIB et emploie près de 70% de la population active. Or, l'agriculture du continent, qui souffre déjà de sa dépendance vis-à-vis de l'irrigation pluviale, de la mauvaise qualité des sols et de techniques et pratiques dépassées, risque d'être durement touchée à mesure que la sécheresse et les inondations s'étendront, que les températures et les saisons de végétation changeront et que les éleveurs et bergers seront contraints de quitter leurs terres.

Ainsi, les gouvernements africains, de plus en plus conscients de la vulnérabilité du continent, soutiennent les initiatives pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques.

La Grande Muraille Verte, projet transcontinental, initié par la CEN-SAD et endossé par l'Union Africaine constitue l'un de ces initiatives pour la lutte contre la désertification et contre

la pauvreté.

#### La grande muraille verte

Les pays de l'Afrique sud sahélo-saharienne œuvrent, à travers la GMV, à palier à la fois un problème écologique avec la désertification et la dégradation des terres et un problème socio-économique avec la pauvreté et l'exode rurale. C'est grâce à l'impulsion donnée par son Excellence Abdoulaye Wade ayant repris l'idée d'Olusegun Obasanjo, président de la république fédérale du Nigéria, que les chefs d'état de la communauté sahélo-saharienne ont décidé d'entreprendre l'édification de ce mur de verdure.

Ainsi, la Grande Muraille Verte sera une ceinture de végétation multi-espèces, large de 15 km reliant Dakar à Djibouti sur une longueur d'environ 7000 km. Elle sera, autant que possible, une bande continue mais pouvant prendre certains contours pour éviter des obstacles (cours d'eau, sols rocailleux, montagne et collines de roche) ou rejoindre des zones habitées. Ses objectifs spécifiques sont notamment :

## INFORMATIONS RÉGIONALES

- la conservation/valorisation de la biodiversité,
- la restauration/conservation des sols,
- la diversification des systèmes d'exploitation,
- la satisfaction des besoins domestiques (en produits ligneux et/ou non ligneux) et la promotion d'activités génératrices de revenus,
- l'amélioration de la séquestration du carbone dans les couvertures végétale et les sols.

Il est important de souligner que la GMV ne consiste pas seulement à des activités de reboisement, mais constitue un ensemble de processus permettant d'améliorer, d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à lutter contre l'insécurité alimentaire et à renforcer la capacité de résilience des communautés traversées.

Le Sénégal situé à l'extrême ouest du continent, constitue, en termes de réalisation, le pays le plus en avance dans cette initiative de la GMV. En effet la Grande Muraille Verte, initiée dans le pays depuis près de trois ans, commence à porter ses fruits.

La Grande Muraille Verte au Sénégal Le Sénégal a d'ores et déjà mené une série d'actions concrètes sur le terrain qui permettent de mesurer sa contribution à l'atteinte des objectifs et des résultats attendus de la GMV.

En plus des activités de reboisement, la GMV compte des activités de mise en défens et de protection de zones récupérables, de même que le renforce-

ment et l'habilitation des partenaires. Entre 2006 et 2007, quatre mille hectares soit environ sept kilomètres d'arbres ont déjà été plantés sur le tracé sénégalais de la Grande Muraille Verte. Ces arbres produisent de la gomme arabique.

En 2008, le Sénégal devient le premier pays à mettre en place son Agence Nationale de la GMV dont l'un des principaux objectifs est d'apporter une contribution significative à l'amélioration durable de la productivité des systèmes agrosylvopastoraux à travers les produits et services. L'atteinte de cet objectif se fera à travers le renforcement de capacités des populations dans le but d'améliorer leurs connaissances sur l'environnement et l'utilisation de manière rationnelle des ressources naturelles. Aussi, l'agence de la GMV devra veiller, entre autre, à la mise en place d'infrastructures de soutien, à l'aménagement d'espaces sylvopastorales et au développement de filières porteuses.

Il est important de noter qu'à la suite de la création de cette agence, il s'en est suivi l'élaboration du plan

d'action 2012-2016 de la GMV qui promeut l'harmonisation de l'ensemble des interventions des acteurs concernés tels que les individus, les groupes, les organisations (agences gouvernementales ou organisations non gouvernementales (ONG)) et leurs réseaux. En effet, pour une meilleure mise en œuvre de ce programme, il est nécessaire de connaître le rôle joué par chacun de ces acteurs dans le processus décisionnel ainsi que dans le processus de mise en œuvre.

En 2008, une campagne de reboisement a débuté avec le soutien de volontaires de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar et d'étudiants en faculté de médecine. Aussi, avec le concours de l'armée française et sénégalaise, près de 5.203 ha de plantations ont été réalisés dans les localités de Widou Thingoly, Tessékéré et Labgar.

L'année suivante, en 2009, d'importantes plantations forestières ont été réalisées, avec 5 451 ha de terres reboisées et ce toujours avec le soutien principalement logistique de l'armée française.

L'année 2010, troisième campagne de mise en œuvre des opérations de



Plants d'Acacia en pépinière. Photo ANGMV



## INFORMATIONS RÉGIONALES

la Grande Muraille verte, a ciblé six (06) communautés rurales au niveau des régions de Louga et Matam. L'objectif minimal du programme de cette année-ci était la plantation/protection sur au moins 5 000 ha à partir d'une production de 2 714 375 plants.

La mise en œuvre de toutes ces campagnes de reboisement a exigé un certain nombre d'étapes que sont :

- Le choix des espèces à utiliser pour les plantations : Il a constitué une phase primordiale car

stratégique pour une meilleure réussite des opérations de plantation dans le tracé de la Grande Muraille Verte. Les espèces ont été sélectionnées en tenant compte de leur niveau d'adaptation à la zone sahélienne, de leurs possibilités d'utilisation par les populations pour la satisfaction de leur besoin en produits ligneux ou non ligneux, et tout ceci en favorisant les espèces existantes économiquement rentables et acceptées par les populations et en particulier les fruitières forestières qui contribuent à l'équilibre nutritionnel des populations et à la lutte contre la pauvreté.

- La mise en place d'intrants et la production de plants : elle a consisté à la mise à la disposition des intéres-

sés de l'ensemble des équipements et des produits pour l'exhaure de l'eau, l'irrigation, les pratiques agricoles, la fertilisation, etc. La production des plants a été assurée par les pépinières de Léona, Keur Momar Sarr (département de Louga), Widou Thiengoly, Tèssékéré, Labgar (département de Linguère), Loughéré Thioly (département de Ranérou).

- La préparation du sol et des activités de plantation : il s'est agi ici de procéder au travail du sol pour améliorer la structure et la texture du sol afin de le rendre plus apte au développement des futurs plants et de transporter les plants produits en pépinières sur le terrain pour le repiquage.

- L'ouverture et la mise en place de pare-feux : certaines activités anthropiques (exemple : la collecte de miel) peuvent constituer de sérieuses menaces pour les tapis herbacés et les autres plantes à travers les feux de brousses dont elles sont responsables. D'où l'intérêt de mettre en place ces pare-feux en guise de prévention.

- La mise en place de jardins polyvalents : ces jardins représentent une véritable innovation dans le cadre de ce programme. Ce sont des réceptacles et des lieux de concentration maîtrisés d'activités parfois dans le quotidien des populations, parfois dormantes, parfois nouvelles, mais qui s'appuient sur les ressources et la dynamique locale et de proximité. A cet effet, ils comprennent des activités de maraichage et de production fruitière avec la mise en place du dispositif d'arrosage performants et plus efficaces.

En 2010, dans le cadre des jardins polyvalents, les responsables des communautés rurales ont mis à la disposition des populations des terres d'exploitation, ce qui leur a permis de mener des activités de maraichage, au niveau des localités de Widou Thiengoly (7.5ha), Labgar (5.5 ha), Tèssékéré (5ha) et Amaly (0.5ha). Il faut souligner que ces jardins ont profité aux femmes en leur permettant de mener des activités génératrices de revenus et d'améliorer leurs conditions de vie. En effet, elles se sont constituées en groupes pour s'occuper de la gestion des installations et elles s'orientent progressivement vers les microcrédits avec les crédits générés par la vente des produits de la récolte du jardin.

De plus, une dimension sanitaire est intégrée à ce programme, car avec le CNRS (Centre national de la recherche scientifique français), l'UCAD a créé un Observatoire hommes-milieux (OMH) à Tèssékéré. A cet effet, il a été mis en place un dispositif permettant d'observer l'impact du projet sur la santé, et de mettre en garde contre certains effets secondaires du reboisement, lequel pourrait entraîner la réapparition de moustiques et donc du paludisme, une maladie qui tend à perdre du terrain dans la région depuis quelques années.

En 2010, à Tèssékéré, des parcelles ont été mises en place et sont irriguées grâce au système goutte à goutte utilisé à partir du forage du village. Les femmes sont accompagnées par un technicien de l'agence de la GMV pour un renforcement de capacités en matière de maraichage et d'arboriculture. Le jardin est divisé en deux parties de 2,5 ha chacune, dont l'une réservée exclusivement aux maraichages et l'autre à l'arboriculture. Pour le maraichage, les principales cultures sont : le gombo, la tomate, les aubergines (vertes et violettes), la pomme de terre, des oignons, les pastèques, les melons et la salade laitue. Pour l'arboriculture des expériences de plantations d'arbres constitués d'orangers, de mandariniers, de pamplemoussiers, de tamariniers, et surtout de manguiers (qui constituent une innovation dans cette zone aride) sont menées. Pour la production de mangues de nouvelles variétés sont testées tels que le « kent », « Kète » ou le « pome ».

## INFORMATIONS RÉGIONALES

### Conclusion

La GMV constitue un véritable exemple d'intégration africaine dans le sens où elle encourage l'ensemble des pays africains concernés à unir leur force dans le but de faciliter l'adaptation aux changements climatiques et la résilience de populations les plus vulnérables.

L'Afrique a de plus en plus de difficultés à combattre l'insécurité alimentaire aggravée par sa forte croissance démographique, les baisses de rendement, la désertification et l'utilisation anarchique des ressources naturelles. La GMV, en favorisant la gestion rationnelle des ressources naturelles, le reboisement pour freiner la déforestation et la création d'activités génératrices de revenus pour les plus pauvres, constitue une des réponses face à tous ces problèmes qui menacent l'avenir du continent.

Néanmoins elle présente un certain nombre de limites parmi lesquelles la faiblesse des synergies des actions des différents acteurs. Il est indispensable d'harmoniser les interventions, à travers une meilleure coopération entre tous les acteurs de tous les niveaux et de tous les secteurs.

Aussi, au-delà des difficultés d'harmonisation des interventions, la mise en œuvre du programme se heurte souvent à des contraintes financières. Certaines collectivités locales, acteurs incontournables de la réussite de la GMV, sont limitées dans leurs interventions tels que les activités de reboisement à cause de difficultés de ravitaillement en plants des sites de

plantation, de problèmes de communication entre les acteurs ou de transport des équipements.

Enfin, la GMV est en partie menacée par des contraintes d'ordre climatique et environnemental. En effet, la pluviométrie dans certaines zones où se déroulent les activités de plantation sur la Grande Muraille Verte, affecte les conditions de croissance de la végétation. On peut citer l'exemple de la communauté rurale de Lagbaré en 2010, où l'analyse de l'état de la croissance de la végétation a permis de détecter des anomalies liées à un retard de l'installation de la saison des pluies dans la zone. Le déficit pluviométrique a entraîné au niveau de certains endroits des stress hydriques ayant entraîné la mort de jeunes plants.

La réussite de ce programme reposera sur une meilleure concertation et une plus grande coopération entre ses différents pays. Cependant, l'harmonisation des actions ne devra pas se limiter qu'au niveau des gou-

vernements, mais il faudra intégrer les populations qui visent autour dans la zone de la GMV par une approche participative. En effet, elles constituent des acteurs fondamentaux à la réussite de cette grande initiative africaine.

La coordination devra ainsi se faire au niveau local, mais aussi au niveau sous-régional et international afin d'assurer une meilleure synchronisation des actions. D'ailleurs, certaines des phases du programme sont consacrées à la préparation, à l'initiation et enfin à la consolidation de l'intégration régionale, comportant la valorisation des potentialités régionales et la mise en œuvre des projets/programmes identifiés.

Il faut rappeler que chacun des pays de la GMV a ratifié la Convention de lutte Contre la Désertification (CDD), signée en 1994, et qui a pour objectif de lutter contre



Enlèvement de plants au niveau pépinière,  
Photo ANGMV

## INFORMATIONS RÉGIONALES

la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par ce problème, en particulier en Afrique, grâce à une coopération internationale et des mesures efficaces à tous les niveaux. Pour une meilleure efficacité de la lutte contre la désertification en Afrique, toutes les interventions qui y sont relatives doivent être complémentaires et harmonisées. Ainsi, les activités de la GMV doivent être intégrées à celles liées à la convention de la lutte contre la désertification et à celles d'autres programmes ou projets similaires. La

GMV pourrait servir d'appui à toutes ces initiatives, aux projets planifiés ou en cours d'exécution, tout en capitalisant l'ensemble des connaissances techniques qui en sont issues et en bénéficiant des apports des institutions et des mécanismes de la CCD, des Plans d'Action Nationaux de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD), tout comme celui de la Convention Cadre contre les Changements climatiques (CCC) et de la Convention sur la Biodiversité Biologique (CBD). De même, il est tout aussi important de s'inspirer de l'expérience de programmes tels que les ceintures vertes en Afrique, qui dans certains pays ont été des succès, surtout si l'on considère la GMV telle une ceinture verte mais à plus grande échelle. Au niveau technique, l'expérience des pays africains et de leurs partenaires

de coopération est assez enrichissante. En exemple, au Sénégal, la ceinture verte de Dakar présente une véritable originalité dans le sens où elle est composée d'un réseau de forêts naturelles mises sous régime foncier, consolidé et complété par des plantations et des périmètres de stabilisation des sols et d'espaces verts, ainsi que des plantations routières.

En plus des ceintures vertes, le programme « Regreening the Sahel » pourrait servir de référence à la GMV qui devrait tirer des enseignements de cette expérience afin de définir des politiques et pratiques et de généraliser cette réussite. Le « regreening the Sahel » est née avant tout de l'initiative seule des paysans, qui constatant l'avancé du désert et la réduction de leurs ressources naturelles, se sont mis de manière « naturelle » à replanter des arbres grâce à des techniques simples. Au Niger, il a été constaté que les paysans avaient réussi à reverdir, à travers cette initiative, quelques cinq millions d'hectares avec près de deux cent millions d'arbres plantés. Cette pratique s'est révélée bien plus efficace que la plupart des projets de lutte contre la désertification à grande échelle.

*Ndèye Fatou FAYE*  
*ENDA Energie - Environnement - Développement*  
*Email : [enda.energy@orange.sn](mailto:enda.energy@orange.sn)*

Sillons de sous solage tracés à l'aide d'un tracteur, photo ANGMV





## INFORMATIONS RÉGIONALES

### LADA : UN OUTIL DE GESTION DURABLE DES TERRES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification, plusieurs initiatives ont été initiées par les bailleurs et les parties afin de disposer de données fiables et détaillées sur les dégradations. Ce manque de données s'est fait ressentir dans les rapports des pays. C'est ainsi que la FAO, le FEM et le PNUE ont élaboré le projet LADA afin d'aider les parties à comprendre les causes, les impacts des dégradations et, à évaluer, à caractériser, à faire le suivi et de proposer des solutions efficaces aux dégradations observées.

Le projet LADA « Evaluation de la dégradation des terres dans les zones arides » (Land Degradation assessment in Drylands) a débuté en 2006 et pris fin en 2010. Financé par le FEM, ce projet est mis en œuvre par la FAO et le PNUE, avec la participation d'organisations internationales, d'universités, de centres de recherche et six pays (Argentine, Chine, Cuba, Sénégal, Afrique du Sud et Tunisie). Son objectif consistait à « développer un cadre méthodologique pour l'évaluation de la dégradation des terres... ».

Il a contribué à la description et à la cartographie des systèmes de production du Sénégal, à l'évaluation de la dégradation des terres au niveau national et local et a fourni une do-

cumentation des meilleures pratiques de gestion des terres (qui n'a pas été traitée dans ce résumé).

### Les systèmes de production du Sénégal

Suite à l'exercice de cartographie, une dizaine de systèmes de production ont été identifiés et stratifiés grâce à l'outil FCAM (Framework for the Characterization And Mapping of agricultural land-use). On note ainsi :

- Le système de la pêche côtière, il correspond aux 25 miles nautiques et couvre 0,9% du pays;
- Le système de la pêche continentale et l'aquaculture au niveau des zones humides qui représente 2,3% ;
- Le système relatif à l'agriculture pluviale : s'étend sur de vastes étendues de terres de culture, représentant 8,2% ;
- Le système agropastoral qui se différencie du précédent par une présence importante de cheptel et couvre 14,3% ;
- Le système d'agriculture irriguée, il correspond aux aménagements hydro-agricoles au niveau du Walo et de l'Anambé, s'étend sur 1% ;
- Le système d'exploitation forestière qui est le plus vaste système représente 39% et concerne les formations végétales non concernées ;
- Le système de la conservation de la biodiversité au niveau des zones correspond à 15,2% du territoire nationale;
- Le système de cultures de décrues où l'agriculture est pratiquée sur les berges des cours d'eau, les bassins de rétention et zones inondable, il représente 0,8% ;
- Le système mixte dans le littoral

nord (1,2%), en milieu périurbain, où plusieurs activités y sont pratiquées ;

- Le système du pastoralisme extensif transhumant : s'étend du centre ouest, au nord et nord est du pays, correspond à 17,1% du pays.

L'état de dégradation des terres  
A l'échelle nationale, pour connaître l'état de dégradation, le QM (questionnaire pour la cartographie de la dégradation des terres) mis sur pied par le LADA et le WOCAT (Panorama Mondial des Approches et Technologies de conservation), a été utilisé. Tandis que l'outil FPEIR (Forces motrices, Pressions, Etats, Impacts et Réponses) et le pentagone des actifs ou biens capitaux (pour l'analyse des moyens de subsistance) sont utilisés au niveau local. L'évaluation nationale a concerné les systèmes de production et les départements, alors qu'au niveau local, elle a été faite sur trois Aires Géographiques d'Evaluation (GAA) ; deux zones fortement dégradées, le département de Nioro (dans le système agropastoral) et la zone sylvo-pastorale (comprise dans le système du pastoralisme extensif transhumant) et une zone d'amélioration de la dégradation, la zone des Niayes (située dans le système mixte). Ces évaluations ont déterminé les principaux types de dégradation, leurs causes, leurs impacts et les réponses apportées.

Les causes peuvent être directes ou indirectes, naturelles ou anthropiques. Elles sont aussi, d'origine biologiques, chimiques, physiques, éoliennes, hydriques ou proviennent de la diminution des ressources en eau souterraine. A l'échelle nationale, la

## INFORMATIONS RÉGIONALES

dégradation touche 34% du pays, dont 5,6% sont fortement dégradés, 23,7 moyennement et 4,5 % de manière légère. Dans l'ensemble, la dégradation est modérée dans les systèmes de production. Cependant, 26 % du pays présente une tendance vers une augmentation de la dégradation entre 1999 et 2009. Les causes par système de production se présentent comme suit :

- Dans le système d'agriculture irriguée, les causes directes de la dégradation sont naturelles (69%). Il s'agit de la morphopédologie et du ravinement. Il y a aussi, le mode de culture et la surexploitation (type de dégradation : perte de la couche arable, la salinisation). Pour les causes indirectes, la gouvernance représente 72%. Le niveau de dégradation est stable mais occupe la deuxième place du point de vue étendue.
- Pour le système d'agriculture pluviale et le système de cultures de décrues, c'est la gestion des sols qui est responsable de la dégradation des terres. Indirectement, la pauvreté est responsable de 37% dans ce système de cultures de décrues. Le niveau de dégradation a baissé dans le système d'agriculture pluviale mais reste forte dans le système de cultures de décrues.
- Pour le système d'exploitation forestière, ce sont le surpâturage et la déforestation (causes anthropiques) et la sécheresse (facteur naturel) qui sont responsables de la dégradation. De

manière indirecte, l'éducation représente 11% des causes. Il y a aussi le tourisme et l'habitat. La dégradation y occupe moins de 25% de la superficie.

- Dans le système du pastoralisme extensif transhumant, la dégradation découle du surpâturage. C'est le système le plus agressé. L'état de dégradation tend vers la hausse à cause des nombreuses pressions subites. Elle s'étend sur près de 60% de la superficie et demeure forte.
- Dans les systèmes agropastoral et mixte (périurbain), la dégradation est liée au mode de culture. La bande de filaos du système mixte est plus dégradée. Ce système périurbain présente une dégradation modérée, mais reste la plus vaste et elle est s'est améliorée dans le système agro-pastoral.
- Le système de la pêche continentale et l'aquaculture : elle présente une forte dégradation couvrant environ 90% de la superficie.
- Le système de la conservation de la biodiversité: elle s'étend sur 25% de

la superficie et est modérée à 50% et forte à près de 30%.

- Au plan national, la dégradation biologique vient en tête, suivie de la dégradation physique et chimique. La première est la plus importante et se traduit par une forte réduction du couvert végétal (76%), principalement dans les départements de Linguère, Louga, Bakel et Vélingara. La dégradation chimique se manifeste par une baisse de la fertilité et de la teneur en matière organique des sols (84%). La salinisation, est quant à elle, présente dans les estuaires et dans le Delta. Les principales dégradations chimiques sont la compaction (70%) et la perte de la bio-production (30%).
- A l'échelle locale, les dégradations les plus importantes sont chimiques, biologiques et physiques. Dans la zone des Niayes et dans le département de Nioro du Rip, les dégradations chimiques l'emportent sur les dégradations biologiques.
- Dans le Nioro du Rip, la dégrada-



Erosion Cotière à Djinrda, Sénégal

## INFORMATIONS RÉGIONALES

tion est causée par les déboisements au profit de la culture arachidière, l'érosion éolienne, l'intense érosion hydrique et le faible taux d'utilisation de fertilisant. Ces phénomènes, combinés à la sécheresse ont conduit à la salinisation des terres qui, à leur tour, ont provoqué la perte de fertilité des terres et la faiblesse de revenus ; en plus du retrait de l'Etat ;

- En zone sylvopastorale, la dégradation vient des feux de brousse, de la compaction des sols, de l'ensablement des mares, de la perte de la biodiversité et de la salinisation des terres ;
- Dans les Niayes, les actions anthropiques (déboisement, surexploitation des eaux souterraines, maraîchage, élevage) ont déclenché le processus naturel de dégradation à travers l'érosion éolienne.

La Gestion Durable des Terres  
Pour faire face à ces difficultés,

les populations, dans les différents systèmes de production, ont essayé de mettre sur pied des stratégies d'adaptation qui sont évaluées par rapport à leur efficacité. A l'échelle nationale, il existe quatre principaux types de mesures de conservation. Les mesures végétatives, de gestion, agronomiques et structurales. Les mesures végétatives sont les plus répandues au niveau national. Elles permettent de lutter contre les dégradations biologiques, les érosions éolienne et hydrique. Elles sont suivies par les mesures de gestion qui traitent les dégradations chimiques. Au local, ce sont les mesures agronomiques qui sont plus importantes, suivies des mesures végétatives et de gestion. Au niveau du système d'exploitation forestière et de conservation de la biodiversité, ce sont les mesures végétatives qui sont mises en œuvre. Dans les systèmes d'agriculture pluviale et agropastoral, toutes les mesures sont appliquées, mais avec une prédominance des mesures de gestion

et agronomique. Dans le deuxième système de production, de nouvelles politiques de développement rural et des options de gestion durable des terres sont prises. Cependant, dans le système de culture de décrue, il n'y a presque pas de mesures appliquées. Dans le bassin arachidier, c'est l'extension des terres cultivables qui est mise en œuvre. Dans le système d'agriculture irriguée, le traitement chimique est appliqué dans les parcelles agro-industrielles. Concernant, le système mixte (périurbain), le peuplement de filaos a été renforcé et des activités génératrices de revenus pour les petits producteurs à travers des projets de développement sont mises en œuvre. Au niveau du système de pastoralisme extensif transhumant, un décret limitant le nombre d'animaux à 6000 têtes sur la ligne Lompoul-Louga-Linguère-Matam a été pris en 1986. Dans le système agropastoral, de meilleures pratiques de gestion des terres sont pratiquées et l'agriculture est combinée à l'élevage.

A l'échelle locale, des mesures sont prises. Le projet PAPEL (Projet d'Appui à l'élevage) et des pare-feux ont été mis en place dans la zone sylvo-pastorale. Dans la zone des Niayes, les mesures prises (les plantations de filaos, la construction du quai de pêche à Lompoul) ont été efficaces. Des projets (Projet d'Appui à l'Entreprenariat forestier et du nouveau PADEN) ont aussi contribué au développement local. Au Nioro du Rip, des mesures structurales ont été prises avec la construction de cordons pierreux, de diguettes, de gabions et de fascines.



Djinrda, Sénégal



## INFORMATIONS RÉGIONALES

Au niveau national, ces mesures de conservation sont moyennement efficaces et ne permettent pas de résoudre la dégradation des terres. Cependant, elles sont très efficaces dans une partie du département de Dagana (le système d'agriculture irriguée). Au niveau local, nonobstant quelques contraintes, les mesures restent efficaces.

### Les impacts de la dégradation des terres

Au niveau national, l'analyse des impacts est faite sur les systèmes de production alors qu'elle a porté sur les moyens de subsistance au niveau local.

Plusieurs services écosystémiques sont affectés par la dégradation des terres. Le service de prélèvement est de loin le plus menacé. Il est plus prononcé dans les systèmes mixtes, d'agriculture irriguée (près de 70%) et d'agropastoral. Les impacts sur les services écologiques sont plus perceptibles dans les systèmes du pastoralisme extensif transhumant, d'exploitation forestière, dans celui de conservation de la biodiversité, d'agriculture pluviale et dans celui des cultures de décrues. Les services socio-culturels et de bien-être des populations sont affectés par la dégradation des terres. Ils sont perceptibles dans les systèmes du pastoralisme extensif transhumant, pluvial et agropastoral.

Dans la zone des Niayes, l'impact



Guédié, Sénégal

porte particulièrement sur le revenu. Dans le Nioro du Rip, la dégradation affecte le revenu net, la production, la sécurité alimentaire et les infrastructures. Dans la zone sylvo-pastorale, elle a provoqué l'appauvrissement des sols. Dans l'ensemble, les différents types de dégradation ont affecté plus, le revenu net et la production.

### Les recommandations

Des recommandations pour une meilleure gestion des terres et des solutions pour faire face aux différentes dégradations ont été formulées. D'abord, les différentes démarches entreprises pour faire face aux dégradations doivent tenir compte de l'objectif visé par les populations locales. Dans les trois GAA, c'est l'amélioration de la production qui est visée. Pour cela, la mise en place de règles locales sur la gestion des ressources naturelles est à encourager. Certains problèmes et besoins des communautés locales sont identifiés et des conseils sont donnés pour appuyer

les producteurs et pour une meilleure gestion des ressources naturelles. Des solutions (reboisement, cordons pierreux) sont données à certains problèmes liés à la dégradation des terres. Pour chaque GAA, des mesures de conservation sont proposées. Dans la zone des Niayes, il faudrait renforcer la bande de filaos par des eucalyptus pour stabiliser les dunes et protéger les cuvettes maraîchères.

*Ce résumé est tiré du rapport du CSE sur « ANALYSE DES POLITIQUES DE GESTION DURABLE DES TERRES AU SENEGAL » de septembre 2011.*

Fatimata KABA

ENDA Energie - Environnement - Développement

Email : [enda.energy@orange.sn](mailto:enda.energy@orange.sn)

## INFORMATIONS RÉGIONALES

### Atelier national de réflexion et d'échange sur « La lutte contre la dégradation des terres, la déforestation et les changements climatiques » Ziguinchor, 16-18 mai 2011

Tenu le 18 Mai 2011 dans les locaux du Centre Culturel Régional de Ziguinchor, l'atelier de réflexion et d'échanges a eu à réunir une vingtaine de participants venus des trois départements de la région de Ziguinchor, ainsi qu'un représentant de la région de Kolda.

Toujours dans la perspective d'une réflexion sur les possibilités d'instaurer et de pérenniser le dialogue productif et des échanges entre acteurs environnementaux dans le Sud du pays, l'agenda proposé au cours de cet atelier aura permis de donner la parole aux participants et de recueillir leurs points de vue relativement à l'objectif principal. Cet objectif qui consistait dans la recherche des conditions de mise en place d'une dynamique de concertation et d'harmonisation entre acteurs de l'environnement en Casamance a été bien appréhendé pour être décliné dans une « feuille de route » à mettre en oeuvre. A l'entame de ces moments d'échange, le représentant du Conseil Régional ainsi que le Chef du Service régional de l'Environnement ont, tour à tour, et à

la suite de Enda, salué cette initiative, tout en invitant à rendre effectives les différentes recommandations qui en résulteraient.

Pour le représentant du Conseil Régional, la Casamance « se nourrit de son environnement comme elle peut s'appauvrir de son environnement ». Dès lors, il faut, à côté des causes naturelles de dégradation de l'environnement, tenir compte des causes liées à l'action de l'homme et sur lesquelles il est possible d'agir. Dans un contexte du désenclavement, l'approche territoriale favorise ainsi une démarche de synergie pour tous les acteurs. Cela consiste, dans un premier temps, à fournir « des efforts en vue de l'harmonisation des interventions, notamment dans le cadre d'une gouvernance locale. »

Le Chef du Service régional de l'Environnement notera que l'on parle de « dégradation des terres mais c'est l'environnement même de la Casamance qui est menacé ». Il y a donc nécessité d'adopter des stratégies pour faire face à un ensemble de contraintes qui jouent en la défaveur d'une région aussi riche et dotée par la nature, il est nécessaire que l'acteur principal dans le domaine de l'environnement qu'est l'Etat, à travers ses Services Techniques Déconcentrés (DRDR, Environnement, Eaux et forêts...), soit appuyé par la Société civile, les ONG...

Cet appel est le même que celui lancé par le représentant de l'Inspection régionale des Eaux et Forêts. Selon lui, on parle de dégradation de l'environnement mais ce sont les populations qui exploitent les res-

sources. « Si elles jouent le jeu, cela pourrait faciliter le travail des Agents techniques. Qui plus est, l'exploitation est interdite depuis 1992 mais, jusqu'à présent, les gens coupent le bois ». Et d'ajouter qu'en ce qui concerne les intervenants (Autorités publiques, Projets/Programmes, ONG, OCB), c'est la somme des plus-values de chacun qui permettra d'avancer, à condition que ce soit articulé. Cette nécessité d'articulation renvoie à l'esprit du programme DRYnet qui, depuis sa première phase, a mis l'accent sur les acteurs, dans leurs besoins en renforcement de capacités et en développement de synergies d'intervention autour des questions liées à la dégradation des terres et aux changements climatiques.

### 2.1 Partage d'expériences

A la suite du cadrage pour camper le contexte de ces échanges, un temps a été consacré au partage d'expériences, permettant ainsi aux uns et aux autres d'en connaître davantage par rapport à leurs initiatives respectives. C'est ainsi que le GRDR, Enda ACAS et AJAEDO ont fait des présentations verbales sur leurs initiatives respectives tournées autour des aménagements hydro agricoles (AHA) et le reboisement. Enda Bukol (Kolda) est également revenu sur l'importance de la gestion des ressources naturelles, à travers les AHA qui sont devenus très importants pour la région de Kolda (digues de retenue pour la récupération des bas fonds, cordons pierreux pour la correction des défauts du sol.). De plus, l'outil SISNA (Système d'Information et de Sensibilisation

## INFORMATIONS RÉGIONALES

sur la Nature) a également fait l'objet d'une présentation au cours de cet atelier. Les feedbacks des acteurs sont attendus pour enrichir un tel outil qui contribue à faciliter les actions d'animations et de sensibilisation autour de l'environnement.

Le PERACOD a, quant à lui, parlé des actions menées dans le cadre de la gestion des forêts et la mise en valeur des produits forestiers. Entre autres effets qui en ont découlé, les Collectivités locales de leurs zones d'intervention mettent de plus en plus des ressources financières sur les lignes environnementales. Leur approche met notamment l'accent sur le plaidoyer/lobbying pour que les programmes de développement puissent permettre le financement des activités forestières.

L'attention est alors attirée sur le fait que la seule forêt qui reste légalement ouverte à l'exploitation est celle des Kalounayes, une forêt classée gérée par 4 CR (Coubalan, Ouonck, Niamone et Tenghory), avec une exploitation contrôlée et la promotion de l'apiculture. Pour le Programme Wula Nafa/USAID, leur approche consiste dans la mise en place de plans d'aménagement des forêts. Il s'agit particulièrement de diviser les forêts en plusieurs parties pour permettre une exploitation organisée (une partie est exploitée quand l'autre attend).

La FRGPF a, elle aussi, expliqué

comment les aménagements hydro agricoles ont permis aux groupements de femmes récupérer des terres salées et de développer des activités d'ostréiculture ainsi que des actions de régénération de la mangrove. Pour ce qui est de l'ANCAR, la représentante a surtout mis l'accent sur les synergies qu'ils ont réussi à mettre en place pour appuyer le développement. C'est dans cet esprit qu'ils ont noué un partenariat avec l'INP (Institut National de Pédologie) et le PADERCA.

Une autre expérience partagée a porté sur l'animation d'émissions radiophoniques par la radio communautaire FM Awania, basé dans le Département de Bignona. Chaque semaine, il y avait une émission sur l'environnement animée par les agents du Service des Eaux et Forêts. Malheureusement, faute de subventions et de partenariats sur le moyen-long terme, ces émissions n'existent plus. Au niveau du CADEF / FONGS, une des expériences marquantes a surtout été la création des bois de villages. De son côté, le représentant de l'ARD a expliqué comment, dans le cadre du PSIDEL, ils en sont arrivés à la création d'un cadre de concertation composé de 9 comités dont un qui s'occupe de l'environnement.

A son tour, le représentant du Programme Karonghen et de l'ONG Justice et Développement a indiqué qu'ils s'activent dans le reboisement de la mangrove. Toutefois, l'un des principaux problèmes rencontrés est relatif aux gens qui continuent à couper de manière « désordonnée ».

Pour sa part, l'Entente de Diouloulou

a surtout évoqué leur mise en place d'un « programme semence ». Par ailleurs, ils ont noté que le déboisement de la zone de Diouloulou prend un rythme plus qu'inquiétant avec les camions de charbons, de bois de chauffe et de bois d'oeuvre en partance vers la Gambie.

Ce volet partage d'expérience a également été l'occasion pour le représentant d'Enda, de revenir sur les résultats de négociations de la Conférence des Parties ou COP 16 sur les Changements climatiques, tenue du 29 novembre au 11 Décembre 2010 à CANCUN.

Au-delà des attentes qui consistaient à parvenir à un ensemble équilibré de décisions sur les différents éléments du PAB, notamment ceux qui présentent une convergence de vue entre les parties, la COP 16 a été marquée, justement, par quelques décisions dans le cadre de l'Action concertée à long terme. Le représentant d'Enda est ainsi largement revenu sur un certain nombre de points parmi lesquels :

- la Vision partagée, en termes de limitation de la température en-deçà de 2°C.

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (Atténuation) pour laquelle l'obligation de soutien des pays développés au pays en développement devrait être accompagnée de mesures de réduction et de moyens de soutien, même si, dans l'esprit du REDD+, les pays en développement sont encouragés à contribuer à l'atténuation, notamment dans le secteur forestier. Ceci faciliterait la distinction entre les mesures d'atténuation des pays développés et



## INFORMATIONS RÉGIONALES

celles des pays en développement.

- La question de l'Adaptation qui, au travers de la mise en place d'un « comité d'adaptation », à la suite du « cadre de travail de Cancun », devra déboucher sur l'établissement d'un programme de travail sur la question des pertes et dommages dus aux effets adverses des changements climatiques dont les activités seront définies par l'Organe Subsidaire de Mise en OEuvre.

- La question du financement qui revient sur les engagements des pays développés à supporter les actions d'atténuation et d'adaptation des pays en développement en termes de « besoins immédiats » (Fast start ou démarrage rapide), mais aussi de « besoins à long terme » (financement à long terme). Comme autre information, il est

apparu l'établissement d'un nouveau cadre institutionnel qui prend en compte, entre autres, l'institution du Fonds Vert pour le Climat (Climate Green Fund) en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention, avec la Banque Mondiale qui est invitée à en assurer la mission d'administrateur, à titre intérimaire.

- Le « transfert de technologie » qui a permis de noter la création d'un « mécanisme sur la Technologie », lequel s'articule autour d'un « Comité Exécutif de la Technologie et de Centres régionaux sur les Technologies climat et le Réseau ».

- Le renforcement des capacités qui met l'accent, d'une part, sur le renforcement des capacités endogènes des pays en développement, en tenant compte des échelles territoriales (nationale, infranationale et régionale) et des aspects liés au genre et, d'autre part, sur le soutien financier provenant des pays développés et d'autres sources.

### 2.2 Vers une plateforme collaborative sur l'environnement

Le second volet de l'atelier a consisté à asseoir la réflexion autour des synergies à développer et le réceptacle pour abriter et faciliter cette dynamique d'échanges. Dans cette perspective, l'ARD de Ziguinchor a partagé avec les participants quelques éléments relatifs à une expérience déjà en cours et donc l'objectif est le même que celui à l'origine de cet atelier.

Dans ses éclairages, M. Sydia Mary est revenu sur les origines de cette initiative ainsi que la vocation, la mission et la structuration de ce cadre de concertation.

C'est ainsi qu'il notera que sa mission première est de « contribuer à la mise en oeuvre du développement local ». D'où une composition à travers 6 comités dont le comité filières, le comité conflit - foncier, parcours de bétail – le comité environnement et GRN, etc.).

Malgré leur ambition, ces Comités font face à des difficultés majeures parmi lesquelles :

- le manque de renforcement des capacités,
- le manque d'outils pour prendre en

compte la dimension environnementale,

- le manque de synergies et de coordination.

Cette introduction a ainsi permis de relever les éléments sur lesquels il serait nécessaire de mettre l'accent en vue d'améliorer la collaboration entre acteurs environnementaux. Ainsi, une démarche progressive et participative aura emmené chaque participant à décliner ses attentes dans la perspective d'une plateforme ou d'un cadre de collaboration autour de l'environnement et du développement.

#### 2.2.1 Les attentes des participants

De façon concrète, les préoccupations ressorties ont porté sur différents types d'attentes et de besoins. Ces attentes ont trait :

- à l'expertise à rendre accessible (ressources humaines, outils ...)
  - aux ressources documentaires / informationnelles nécessaires ;
  - la planification intégrée (environnement) ;
  - au suivi des actions dans une perspective concertée ;
  - aux besoins de formation et de mise à niveau ;
  - aux actions d'IEC à mener de façon concertée ;
  - à l'identification de projets et d'opportunités de financement
- Pour faciliter leur prise en charge, ces attentes devront être accompagnées :
- d'une visibilité effective de la plateforme, qui commencerait par la recherche d'une reconnaissance officielle du cadre ; cela pourrait passer par la mise à jour de l'Arrêté déjà pris

## INFORMATIONS RÉGIONALES

par le Conseil Régional et portant création d'un Cadre de Concertation... ;

- d'actions de promotion et d'élargissement de la plateforme collaborative à tous les acteurs de l'environnement et du développement présents dans la région agro écologique de Casamance (Collectivités locales, STD, Projets/Programmes, ONG, OCB, Secteur privé, Partenaires au développement, etc.) ;

- de la définition/réalisation d'activités spécifiques, à travers un programme de travail transversal aux différents acteurs ;
- d'une coordination et d'un fonctionnement effectif.

Dans une telle perspective, un Comité de pilotage présidé par le Conseil régional, dans son rôle d'interface (continuité territoriale), a été mis sur pied dont la mission consistera dans l'animation et la définition d'une feuille de route à partir d'un certain nombre de préalables.

### 2.2.2 Processus

Entre actions à mener par ce comité de pilotage, il s'agira de :

- Dégager une vision ;
- Identifier les acteurs engagés dans la dynamique et leurs profils respectifs (typologie des acteurs, domaines spécifiques de compétence et d'intervention...)
- Faire une proposition de plan d'actions ;
- Identifier les besoins d'animation et

Atelier de Ziguinchor



de formation ;  
Réfléchir à la base juridique future ou potentielle (formalisation du statut ou approche réseau) ;  
Evaluation des besoins en formation/mise à niveau sur les questions environnementales.

A l'issue des échanges, il a été retenu que la zone étape du processus consiste dans une rencontre prévue pour le 10 Août 2011, à Ziguinchor, et au cours de laquelle le « pré rapport d'orientation autour du cadre régional de concertation sur l'environnement et le développement » sera présenté aux différents acteurs.

L'objectif de cette seconde rencontre consistera à définir les contours (vision, mission, objet, composition, fonctionnement mais aussi type de plateforme collaborative à retenir). La validation de ce pré rapport constituera une étape majeure pour la mise en place effective et durable de telle dynamique de développement de synergies et d'harmonisation des

interventions pro environnementales. Pour ce faire, le comité de pilotage est invité à sensibiliser le maximum d'acteurs de l'environnement et du développement de la région.

*Jean Pascal CORREA*  
*ENDA Energie - Environnement - Développement*  
*Email : [enda.energy@orange.sn](mailto:enda.energy@orange.sn)*

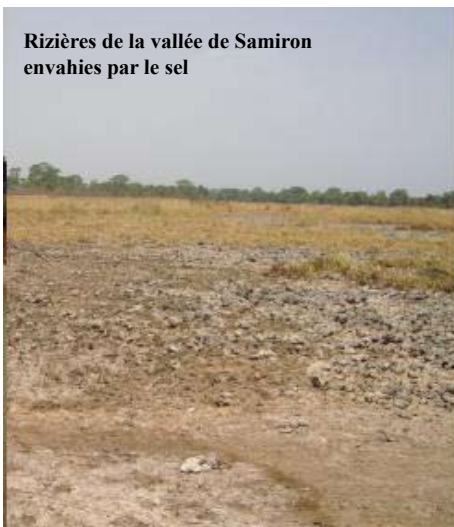
## INFORMATIONS RÉGIONALES

### DIGUE ANTI-SEL: UN OUVRAGE DE RETENUE DE LA LANGUE SALEE POUR EVITER L'INTRUSION DU SEL DANS LES RIZIERES

La ville de Sédhiou est entourée par deux vallées : Bakou et Samiron. Jusqu'aux années 60, l'eau douce coulait dans le fleuve Casamance et inondait les vallées, siège de la principale activité agricole dans cette région, la riziculture. En plus, les eaux de ruissellement transportent les nutriments dans ces mêmes vallées où les sols, alors très fertiles, permettaient de cultiver sans apport d'engrais.

Avec les cycles de sécheresse, la remontée du biseau salé dans les vallées a entraîné une baisse des récoltes dans les périmètres rizicoles essentiellement exploités par les femmes. C'est le cas de la vallée de Samiron où une digue antisel a été mise en place en

Rizières de la vallée de Samiron envahies par le sel



Digue anti-sel mise en place sur la vallée de Samiron, Sedhiou, Casamance



1990 dans le but d'équilibrer le niveau de l'eau et de préserver les casiers rizicoles de la salinité. Ainsi, en saison des pluies, l'ouvrage est ouvert pour permettre à l'eau de la vallée de retourner au fleuve.

Par contre, en saison sèche, la fermeture du barrage permet de retenir l'eau salée en aval.

La construction de la digue a été précédée par des séances de sensibilisation et de formation des exploitants de la vallée, regroupés en Groupement d'Intérêt Economique, en accord avec les services techniques, sur le rôle de l'ouvrage et les modalités de sa gestion/protection.

Grâce à l'encadrement technique du service de l'agriculture, la digue a permis aux exploitants agricoles de récupérer progressivement des terres. En plus, elle a amélioré la mobilité dans cette localité enclavée par le fleuve Gambie et où les routes sont complètement dégradées.

Toutefois, la durabilité de l'ouvrage pose problème en raison de son coût d'entretien ; en effet l'apparition de fissures sur les vannes, liées à la vétusté, compromet sa fonctionnalité. Aujourd'hui il a besoin d'être réhabilité. Par conséquent, la mesure ne peut être reproductible que si les coûts d'acquisition et d'entretien de l'ouvrage sont supportés par un projet ou bailleur. Elle est hors de la portée des populations locales.

**Pour plus d'informations contacter:**  
*NDIAYE, Déthié Soumaré.*  
*Centre de Suivi Ecologique. Dakar-Fann, Sénégal*  
*E-mail : [dethie@cse.sn](mailto:dethie@cse.sn)*



## INFORMATIONS RÉGIONALES

### NOUVELLE PARUTION

#### POUR UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET ÉQUITABLE DES FINANCEMENTS CLIMATS

##### Recommandations du Réseau Climat & Développement

Cette publication du Réseau Climat & Développement est une contribution à la réflexion sur les financements climat post- 2012, en analysant les enjeux et en identifiant les principes clés d'une gouvernance efficace et équitable des financements climat. Le document se présente en trois parties:

**La première partie** est consacrée à l'analyse des besoins financiers pour lutter contre le changement climatique. En Afrique, les impacts du changement climatique représentent déjà un frein additionnel à l'accès au développement. Il faut donc financer les politiques et projets d'adaptation, qui ne peuvent être pris en charge par les pays eux-mêmes ou par les financements déjà insuffisants de l'Aide Publique au Développement (APD). Mais le changement climatique doit également devenir une opportunité pour opérer une transformation profonde dans les systèmes économiques et énergétiques des pays en développement. Les financements climat doivent ainsi financer le surcoût de la transition vers les énergies



propres. Cette partie étudie également les sources de financement nécessaires pour assurer l'accès – pour tous – à un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique. En premier lieu, il faut sécuriser des financements publics, nouveaux et additionnels à l'APD pour répondre aux besoins d'adaptation au changement climatique des pays les plus pauvres. Ces financements publics seront composés de contributions budgétaires assorties de financements innovants. Ensuite, les pays bailleurs devront changer les politiques et orientations stratégiques des financements internationaux - notamment en mettant un terme aux subventions à la production d'énergie fossile. Enfin, il faut encadrer et orienter les investissements du secteur privé pour qu'ils financent, en partie, cette transition énergétique.

**La deuxième partie** fait un état des lieux du dispositif de financements existant pour mieux comprendre la nécessité de créer une architecture financière multilatérale, nouvelle, dédiée aux financements climat avec une gouvernance plus efficace et équitable. Les fonds aujourd'hui sont

disparates, transitent par les mêmes canaux et sont alloués selon les mêmes principes de gouvernance que l'APD. Or, cette gouvernance qui repose sur un rapport de force inégal entre pays bailleurs et pays récipiendaires, alloue les financements choisis selon les critères des bailleurs et non des priorités et capacités des pays récipiendaires. Ce fonctionnement limite de facto l'accès aux financements pour les pays les plus vulnérables et les plus pauvres. Il est urgent de créer une gouvernance adaptée à la nature et à l'ampleur des changements climatiques, qui apprenne des erreurs et bonnes pratiques de l'Aide Publique au Développement, et permette l'accès à un développement sobre en carbone et résilient dans les pays les plus pauvres et vulnérables.

**La troisième partie** identifie justement les grands principes qui doivent guider la gouvernance du Fonds Vert : privilégier une gouvernance nationale et multi-parties prenantes des financements climat, prendre en compte les besoins et spécificités des femmes et des peuples autochtones, faciliter l'accès aux financements pour les PMA, et développer un accès direct aux financements.

Le Comité Transitoire doit articuler l'architecture financière du Fonds Vert autour de ces principes pour garantir une gouvernance plus équitable et plus efficace des financements climat après 2012.

*Cette publication est distribuée gratuitement en écrivant à: Nathalie Koffi  
ENDA Energie - Environnement - Développement  
Email: [enda.energy@orange.sn](mailto:enda.energy@orange.sn)*



Programme "Energie, Environnement, et Développement  
54, Rue Carnot BP 3370, Dakar - Sénégal  
Tél.:(221) 33 822 24 96 / 33 822 59 83  
Fax :(221) 33 821 75 95  
email: [enda.energy@orange.sn](mailto:enda.energy@orange.sn)  
URL: <http://energie.enda.sn>